



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-011-2017-05

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi**

IDF-2017-05-02-044 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire du secrétaire général de l'Unité Régionale de la DIRECCTE Ile-de-France Jérôme Bonherbe vers les agents du pôle Secrétariat Général (arrêté n°2017-076 du 2 mai 2017) (4 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-05-02-044

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
du secrétaire général de l'Unité Régionale de la  
DIRECCTE Ile-de-France Jérôme Bonherbe vers les  
agents du pôle Secrétariat Général (arrêté n°2017-076 du 2  
mai 2017)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile-de-France

ARRETE n° 2017-076

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-04-21-003 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-04-26-028 du 26 avril 2017 portant délégation de signature à Jérôme BONHERBE, secrétaire général de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

Vu la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires

Vu la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme »

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne subdélégation à Jean-Paul MARANGI et Liliane JABOL à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
  - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

## **ARTICLE 2**

Dans la limite des délégations qui lui ont été accordées, le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne subdélégation à :

- Peggy LEGRAND
- Nittiadevy EGANADANE
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Mikaëla MANASSERO
- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Géraldine CUGUEN
- Chantal YRIARTE
- Thierry LARTIGUE
- Evelyne LE GALL
- Yanick DURANT
- Freddy FRANCOISE

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)  
« Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1)  
« Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2) ;
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

## **ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est également donnée par le secrétaire général Jérôme BONHERBE pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Sylwia NOWAKOWSKA
- Peggy LEGRAND
- Nittiadévy EGANADANE
- Thierry LARTIGUE
- Evelyne LE GALL
- Philippe RICHARD
- Mikaëla MANASSERO
- Yanick DURANT

#### **ARTICLE 4**

Dans la limite des délégations qui lui ont été accordées, le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Sylwia NOWAKOWSKA
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Sabrina FERREIRA
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales.

#### **ARTICLE 5**

Dans la limite des délégations qui lui ont été accordées, le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Jean-François BONELLI

à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation.

#### **ARTICLE 6**

Le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Peggy LEGRAND
- Nittiadévy EGANADANE
- Evelyne LE GALL
- Nicole CARRARA
- Mikaëla MANASSERO
- Charles EXTY

à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT.

#### **ARTICLE 7**

En application de la décision susvisée, le secrétaire général Jérôme BONHERBE donne subdélégation à Jean Paul MARANGI et Liliane JABOL à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » de la DGCCRF
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense.

## **ARTICLE 8**

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **ARTICLE 9**

Le secrétaire général Jérôme BONHERBE, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 2 mai 2017

Le secrétaire général de la Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-  
de-France



Jérôme BONHERBE